



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Govern d'Andorra



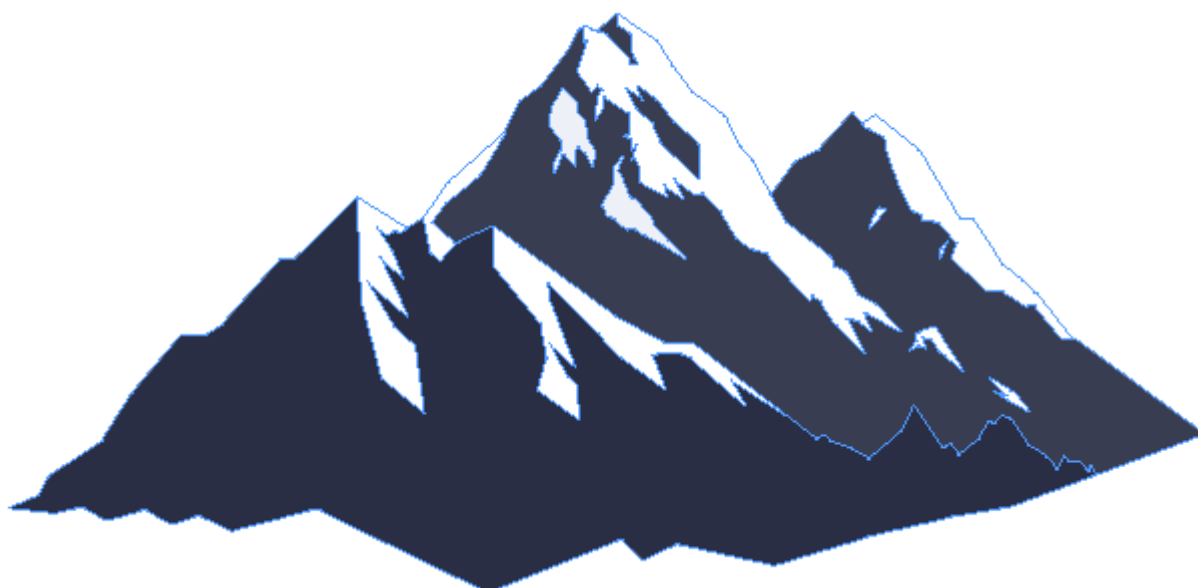
CONSTRUCTION DE LA GALERIE PARAVALANCHE DE L'HOSPITALET-PRES-L'ANDORRE

**DOSSIER DE PRESSE
24 novembre 2025**

L'HOSPITALET-PRES-L'ANDORRE

Sommaire

1 La viabilité de l'accès à l'Andorre.....	3
2 La gestion des avalanches.....	4
3 Le couloir H2 : point clef de l'accès à l'Andorre.....	5
4 Des accords franco-andorrans pour améliorer la viabilité des accès à l'Andorre.....	6
5 Le projet de paravalanche.....	6
6 Les étapes de la construction.....	7
7 Les chiffres clés.....	8
8 Les autres réalisations des accords franco-andorrans.....	8



Sur un axe stratégique reliant la Principauté d'Andorre à la France, la réalisation du paravalanche H2 à L'Hospitalet-près-l'Andorre incarne la volonté de l'État de renforcer durablement les mobilités sur ce territoire de montagne particulièrement exposé aux risques naturels.

Investissement prioritaire de l'accord international signé le 22 mars 2017 entre les gouvernements français et andorran, cet ouvrage vient compléter l'ensemble des mesures mises en place pour prévenir et gérer les risques naturels le long de l'itinéraire entre Tarascon-sur-Ariège et la frontière franco-andorrane, en vue d'apporter un niveau élevé de sécurité et de protection aux habitants et visiteurs de la haute vallée de l'Ariège et de la Principauté d'Andorre.

Cette réalisation n'aurait pu voir le jour sans le dynamisme et la confiance qui caractérise notre relation avec le gouvernement andorran. Je me réjouis de la voir ainsi matérialisée.

Pierre André-Durand,
Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne



La galerie de protection contre les avalanches de l'Hospitalet-près l'Andorre, l'un des projets les plus ambitieux et nécessaires pour assurer la mobilité entre Andorre et la France, est désormais une réalité.

Cet investissement sur le territoire français de 26 millions d'euros, financés à parts égales par les deux États, apportera des bénéfices en termes de sécurité et de mobilité, car il permettra d'éviter la fermeture de la route d'accès à la Principauté en cas d'avalanches lors d'épisodes de fortes chutes de neige. Cette avancée représente un atout majeur pour la mobilité et l'économie du Pas de la Case et par extension, de tout le pays. Je me félicite du bon déroulement des travaux qui témoignent de l'excellente coopération entre la France et l'Andorre. Il s'agit de l'ouvrage le plus important issu de l'accord international de 2017 entre les deux États, qui doivent poursuivre les travaux d'élargissement de certains tronçons de la route RN22, entre la Croisade et la frontière. Ces améliorations bénéficieront à l'ensemble des citoyens des deux côtés de la frontière avec Andorre.



Xavier Espot
Cap de Govern d'Andorra

1 | La viabilité de l'accès à l'Andorre en hiver

L'axe routier d'accès à l'Andorre (RN20, 22, 320), qui culmine à 2080 m au Pas de la Case, est soumis à de très fortes contraintes, en particulier en période hivernale (de fin octobre à fin avril).

Il est exposé à des conditions climatiques défavorables, voire extrêmes (brouillard, précipitations, gel, vent), dans un contexte environnemental délicat : les cycles de gel-dégel favorisent les aléas rocheux, une trentaine de couloirs d'avalanches sont susceptibles d'atteindre la route (sur les 30 dernières années, 10 avalanches ont atteint la route, dont 4 ont affecté un véhicule), et plusieurs zones sont identifiées comme des points noirs pour la formation de congères.

Ces conditions constituent un risque immédiat pour l'utilisateur de la route, mais aussi à moyen terme pour la viabilité du réseau (fermeture non maîtrisée de la route) et à long-terme pour la pérennité de l'infrastructure.

C'est dans ce contexte que la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest (DIRSO) s'organise pour faire face au quotidien et aménager l'itinéraire pour améliorer sa résilience face aux événements climatiques extrêmes.

La DIRSO assure un niveau de service hivernal (salage et déneigement) 24h/24 sur la RN20 (de Tarascon-sur-Ariège à Ax-les-Thermes), entre 6h et 20h sur les RN20, 22 et 320 (entre Ax-les-Thermes et Ur, ainsi que l'accès à l'Andorre) et en heures ouvrables sur le Col du Puymorens.

La gestion de la viabilité hivernale fait l'objet d'une collaboration étroite et permanente associant les services français et andorrans. Deux arrangements de coopération entre la France et l'Andorre ont été signés pour formaliser ces échanges réguliers et poser le cadre d'une assistance mutuelle en cas de crise.

La gestion de crise est anticipée au maximum par une veille météorologique constante. A l'approche d'un événement d'ampleur, un scénario de gestion de crise est partagé avec l'ensemble des administrations (gestionnaires routiers, autorités, services andorrans) et fait l'objet d'une communication élargie aux collectivités, ce qui permet d'améliorer la résilience collective face aux événements extrêmes.

2 | La gestion des avalanches

Concernant la prévention du risque d'avalanche, la DIRSO est propriétaire d'une centaine d'ouvrages de protection et de 6 dispositifs de déclenchement préventif d'avalanches. Le Service RTM (Restauration des terrains en montagne) de l'Office national des forêts (ONF) surveille l'enneigement des couloirs et préconise, en tant que de besoin, des tirs d'avalanche afin de purger les couloirs et d'éviter des avalanches spontanées qui peuvent être dangereuses pour les usagers. Ces tirs sont réalisés par la DIRSO sous fermeture de route, après avis du maire de la commune concernée.

Les déclenchements ont connu ces dernières années une évolution opérationnelle. Les dispositifs de déclenchement des avalanches ont été modernisés (remplacement des tirs avec des explosifs par des systèmes utilisant du gaz). Les déclenchements d'avalanche sont maintenant beaucoup plus rapides et plus fiables. Les seuils de déclenchement ont donc été revus avec une logique de purge systématique des couloirs.

3 | Le couloir H2 : point clef de l'accès à l'Andorre

Depuis sa construction en 1978, la RN320 permet d'éviter les grandes avalanches qui menaçaient plusieurs lacets de la RN22 (dite « route des couleuvres ») en rive droite de l'Ariège, qui constituait l'ancien accès à l'Andorre et au département des Pyrénées-Orientales, via le col du Puymorens.

Néanmoins, sa position sous la pente avalancheuse (couloir d'avalanche dit « H2 ») du Roc de Carroux, sur la commune de l'Hospitalet près l'Andorre, reste problématique.

Or, il s'agit de l'unique voie de communication entre les deux pays permettant notamment l'approvisionnement des marchandises et la venue des touristes. Elle est donc essentielle pour assurer les activités principales de la Principauté basées sur le tourisme montagnard (randonnée, thermalisme, sports d'hiver) et le commerce. Elle supporte un trafic d'environ 8000 véhicules par jour le week-end et de 5000 véhicules par jour en semaine.



Avalanche mars 2025 sur le couloir H2

Dans les années 80, plusieurs avalanches ont atteint la route et un système de déclenchement d'avalanche par explosif a été installé. Malgré ce dispositif, des avalanches ont continué à atteindre la route. Le dernier événement date de 2015, où l'avalanche a poussé sur 100 mètres une voiture de tourisme sans faire heureusement de victime. La route est alors restée fermée 10 jours.

En effet, le déclenchement préventif ne permet pas de sécuriser la route vis-à-vis des avalanches de neige lourde ou de neige de fonte accumulée en bas de versant qui restent difficilement prévisibles et difficiles à déclencher. Dans de telles conditions, seule la fermeture permet d'assurer la sécurité des usagers.

Les études d'analyse du risque avalancheux au niveau du couloir H2 ont démontré que seule une galerie paravalanche permettait à la fois de garantir la viabilité de la route et la sécurité des usagers.



4 | Des accords franco-andorrans pour améliorer la viabilité des accès à l'Andorre

L'accord franco-andorran concernant l'amélioration de la viabilité des routes nationales 20, 320 et 22 entre Tarascon sur Ariège et la frontière franco-andorrane a été signé le 22 mars 2017. Il prévoit le financement, à hauteur de 26 M€, à parts égales entre la France et l'Andorre, d'études et de travaux de prévention des risques naturels qui ont un impact sur la viabilité de l'accès à la Principauté d'Andorre, notamment en période hivernale. La construction d'une galerie paravalanche au niveau du couloir d'avalanches dit « H2 » en est le projet « phare », identifié spécifiquement dans cet accord.

Ce premier accord a été suivi d'un second accord, signé en 2022, avec un budget de 18 M€ également financé pour partie par l'Andorre.

5 | Le projet de paravalanche

La galerie paravalanche est un « tunnel » de 300 mètres qui est partiellement ouvert par des « fenêtres » du côté aval de la montagne. La galerie étant partiellement ouverte, elle n'est pas soumise à la réglementation sur les tunnels de plus de 300 mètres. Le gabarit autorisé est de 4,50 m. Les transports de matières dangereuses et les cycles sont autorisés dans la galerie. Les piétons devront emprunter le chemin qui longe la galerie.

Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 20 M€.

Le marché de travaux a été notifié le 13 septembre 2023, ce qui a permis de réaliser des travaux préparatoires à l'automne 2023 : débroussaillage et abattage d'arbres, sondages géotechniques, essais de clous... et de finaliser les études de conception pendant l'hiver.

Compte tenu de la nature des travaux, et de l'emplacement du projet, les enjeux environnementaux ont pleinement été intégrés à l'opération. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ont été définies, permettant de minimiser l'impact des travaux sur l'environnement.

La RN22, dite « route des coulevres », a été réaménagée afin de dévier le trafic par cette route, de début mai à fin octobre, et de fermer totalement à la circulation la zone de travaux sur la RN320.

En conséquence, les travaux de la galerie ont été réalisés sur deux saisons estivales : de mai à octobre 2024, puis de mai à octobre 2025. La RN 320 a été remise sous circulation pour l'hiver 2024-2025.

La RN320 sera à nouveau déviée par la route des coulevres en 2026 afin de réaliser les travaux de finitions de la galerie et réparer le pont sur l'Ariège sur lequel elle débouche. Si le calendrier le permet, la chaussée de la RN320 entre le carrefour de la croisade et le paravalanche sera mise à neuf.

6 | Les étapes de la construction

Les terrassements



La paroi clouée



Les radiers



Les p edroits



La galerie et le coffrage de la dalle



7 | Les chiffres clés

Terrassements :
15 000 m³ de déblais
19 000m³ de remblais

10 000 m³ de bétons

1200 t
d'armatures

2500 t d'enrobés

12 000 m de clous

3x6 mois de travaux
Une vingtaine de sous-traitants
Des pics à **120hommes/jour**

8 | Les autres réalisations des accords franco-andorrans

Depuis 2017 et la signature du premier accord franco-andorran sur la viabilité des accès à l'Andorre, cette collaboration franco-andorrane a permis de réaliser d'autres aménagements :

- des dispositifs paravalanches sur les couloirs H19 et H20 ;



- trois aires de chaînage à Ax les Thermes, à l'Hospitalet-près-l'Andorre et à Mérens-les-Vals ;





- des dispositifs pare-chute de blocs à Mérens-les-Vals et Tarascon-sur-Ariège.



Des études ont été conduites, avec l'aide du service de Restauration des terrains en montagne de l'ONF et le laboratoire de l'INRAE à Grenoble, afin de caractériser les phénomènes de congères et de proposer des dispositifs permettant de les limiter.

Ainsi, un élargissement de la plate-forme de la section de la RN22 entre la douane et le giratoire d'Envalira sera réalisé pour améliorer la gestion des congères. Des dispositifs pare-congères (sous forme de barrières et de boisements) seront mis en place sur 4 secteurs dans les prochaines années.

De même, des travaux de stabilisation de la RN 22 entre le carrefour de la Croisade et celui d'Envalira seront financés dans le cadre de l'accord franco-andorran de 2022.

Contacts presse

Préfecture de la région Occitanie

Delphine AMILHAU

Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Romarc ZURCZAK

Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr

Gouvernement d'Andorre

Xavier PALMA

Tel : (+376) 875 700 (ext. 5719) | (+376) 609500

comunicacio@govern.ad

**CONSTRUCTION DE LA
GALERIE PARAVALANCHE**

L'HOSPITALET-PRES-L'ANDORRE